

La Transition, oui mais vers quoi?

Le présent document vise à préciser la vision du concept de transition que nous utilisons de plus en plus dans nos débats. En même temps ce document répond à l'attente de définition de la durabilité pour APRÈS-GE (demande faite à l'AG de l'automne 2016).



La transition est un processus de transformation des modes de production et de consommation actuels des ménages, des entreprises et des collectivités, pour atteindre les buts suivants :

1. Réduire équitablement l'empreinte écologique de notre territoire, qui est actuellement de trois à quatre fois trop élevée, selon l'Office fédéral de la statistique*. Atteindre cet objectif notamment à travers la société à 2'000 watts, qui postule une division par trois de notre consommation d'énergie et la satisfaction de celle subsistante aux $\frac{3}{4}$ par des énergies renouvelables.** Ceci pour nous permettre de respecter les limites des stocks et de la renouvelabilité des ressources planétaires et une équité d'accès globale (y compris à travers la chaîne de valeur de biens et services importés ou exportés).

2. Ne dépasser aucune des frontières écologiques de la biosphère (concentration en CO₂, biodiversité, cycles de l'eau, fertilité des sols, gestion des ressources épuisables, contamination des écosystèmes, maintien de la productivité des forêts et des mers, etc.)***

3. Assurer le respect des droits économiques, sociaux et culturels garantis internationalement : droit à l'alimentation, au logement, à la santé, à la sécurité sociale, à l'éducation.**** Assurer la cohésion sociale au sein de la société ainsi que l'égalité de chances pour toutes et tous, stopper les discriminations. Veiller à ce que chacune et chacun trouve sa place dans la société et une capacité à contribuer à la vie collective notamment par l'exercice des droits démocratiques et la participation à la gouvernance locale.

* <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/empreinte-ecologique.html>

** <http://www.societe2000watts.com/index.php/component/content/article/57-historique/116-historique-societe-2000-watts.html>

*** En 2009, l'équipe du chercheur suédois Rockström, du Stockholm Resilience Centre, définissait 9 limites écologiques à ne pas dépasser : l'équilibre du climat, la biodiversité, les cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, les modifications des usages des sols, l'utilisation d'eau douce, la protection de la couche d'ozone stratosphérique et l'acidification des océans. Ces données sont reprises et actualisées dans le rapport bisannuel Planète vivante dont la dernière édition date d'octobre 2016 : http://www.wwf.fr/vous_informer/rapport_planete_vivante_2016/

**** Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-3&chapter=4&lang=fr

4. Assurer des conditions de travail favorables à l'épanouissement humain (autonomie, formation continue, valeurs de coopération, participation, inclusion des personnes en situation de handicap ou manquant de ressources, équilibre travail-temps libre, notamment), assurer le respect des conventions de base de l'OIT à ce sujet.*

5. Avoir atteint pour l'ensemble des territoires de la planète les 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies, vus dans leur globalité et leurs interactions. Ces objectifs et leurs 169 cibles sont la synthèse actualisée de 30 ans de décisions internationales en matière de développement durable et en représentent, dans leurs interrelations, la traduction concrète.



Le calendrier du passage de la situation actuelle de non durabilité à celle de durabilité ne peut être précisé, mais il s'agit selon les connaissances actuelles de 2 décennies, voire 3. Dans le cas contraire, il est fort probable que les déséquilibres écologiques et leurs effets sociaux captent toutes les ressources nécessaires à cette transition, dans une boucle de rétroaction négative (réfugiés du climat, paupérisation et inégalités massives, troubles politiques qui empêchent toute gouvernance globale, etc.).

La liste des objectifs commence par des critères écologiques dès lors que ces derniers sont non négociables. Suivent les critères sociaux et de santé, dans la perspective des acquis et pratiques historiques démontrées par l'ESS. Ainsi, il s'agit que l'économie soit au service de la société tout en respectant le cadre écologique dont nous dépendons.

Conformément à sa mission, et forte des réalisations de ses entreprises membres, la Chambre genevoise de l'ESS porte un accent particulier envers les entreprises, les ménages et les collectivités (acteurs économiques) en vue de les encourager et les engager à prendre le chemin de la transition. Mais comme l'a souligné P. Rabhi, il n'y aura pas de transition de l'économie et de la société sans une transition intérieure pour chaque individu.

Pour atteindre ces cinq buts, un ensemble de pratiques économiques et sociales sont à mobiliser telle que l'économie circulaire, l'éco-conception, l'écologie industrielle, l'agro-écologie, l'habitat durable, la mobilité douce, les énergies renouvelables, la démocratie participative, l'économie inclusive, l'économie sociale, solidaire et écologique, l'économie des communs, l'économie de partage sociale et solidaire, l'économie du « slow », etc. afin de converger vers le but commun.

C'est l'objectif que se donnent la Chambre genevoise de l'ESS et ses membres.

Texte rédigé par R. Longet et C. Dunand
approuvé par le Comité d'APRÈS-GE, le 15 mai 2017